



RAPPORT DU MAIRE AUX ÉLUS ET CONTRIBUABLES CONCERNANT LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER, DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE ET SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX.

DÉPOSÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 8 JUIN 2022

Membres du conseil,
Citoyennes et citoyens,

Conformément à l'article 176.2.2, code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants qui ressortent des états financiers de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021, lesquels ont été déposés à la séance ordinaire du 11 mai 2022.

États financiers 2021 audités

Les revenus de fonctionnement pour 2021 ont été de 4 197 603\$, alors que les charges de fonctionnement se sont élevées à 3 976 594\$. L'exercice financier consolidé de 2021 s'est terminé avec un excédent d'exercice de 221 009\$, portant ainsi le surplus accumulé de la municipalité au montant de 507 009\$.

Pour réduire l'impact fiscal sur le compte de taxe municipal, le conseil a décidé d'affecter aux prévisions budgétaires 2022 une partie de son surplus accumulé non affecté au montant de 286 000\$, portant ainsi le surplus accumulé non affecté à 215 293\$.

Au cours de l'année 2021, nous avons réalisé:

- Des travaux de rechargement sur une partie du chemin La Chute;
- Le redressement du chemin du Lac-Vert – Phase III;
- Réfection d'un ponceau sur la Montée Jean-Marc;

Au cours de l'année 2022, nous prévoyons réaliser :

- Réfection des chemins grand Poisson blanc et Lac Brochet;
- Rechargement d'une partie du chemin Montée Jean-Marc;
- Décontamination du 140 chemin Lac-Sainte-Marie;
- Achat d'équipements municipaux (voirie et hygiène du milieu)
- Élaboration du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme
- Aménagement d'une station de lavage à bateau

Rapport du vérificateur externe

La vérification externe des livres de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie a été effectuée par la firme Janique Ethier CPA Inc.

La vérificatrice externe est d'avis que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de nos activités, de la variation de nos actifs financiers nets (de notre dette nette), de nos flux de trésorerie et de nos gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes reconnues pour le secteur public.

Rémunération des élus

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le rapport financier fait mention de la rémunération et d'une allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité.

La rémunération est établie conformément au règlement numéro 2018-05-001 ainsi que par résolution annuelle lors du budget. Les montants que je vous donne sont les taux annuels selon les fonctions au sein du conseil municipal.

La rémunération imposable du maire était de 21 605.40\$ à laquelle s'ajoute une allocation de 11 803.00\$. La rémunération imposable de chaque conseiller était de 8 853.12\$ et leur allocation est de 4 426 \$.

De plus, le maire reçoit une rémunération pour les rencontres du conseil des maires de la MRC Vallée-de-la-Gatineau. Ces sommes sont versées par la MRC.

Conclusion

En terminant, je tiens à souligner le soutien et l'engagement de mes collègues élus municipaux, de tous les employés de la municipalité incluant la brigade de pompiers qui tiennent à offrir une qualité de service, tout en maintenant une saine gestion financière.

De plus, je tiens à remercier sincèrement nos deux députés, M. Robert Bussière, député de Gatineau, ainsi que Mme Sophie Chatel, député de Pontiac pour leur support.

Je souligne et remercie sincèrement les nombreux citoyens, les bénévoles et les organismes qui contribuent tout au long de l'année au succès et au développement de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Merci pour votre attention.

Cheryl Sage Christensen
Maire